

QUESTIONS COURANTES CONCERNANT CEUX QUI SE SONT RÉCEMMENT CONVERTIS

Évaluation:

Description: Les réponses aux questions les plus fréquemment posées par les convertis visent à apaiser les esprits et à répondre aux premières inquiétudes.

Catégorie: [Cours](#) › [L'interaction sociale](#) › [Faire face au changement](#)

Par: NewMuslims.com

Publié le: 19 Jun 2019

Dernière modification le: 13 Nov 2016

Objectifs

- Répondre à certaines des questions les plus fréquemment posées par les convertis afin de dissiper leurs préoccupations initiales.

Termes Arabes

- Shahadah* - Attestation de Foi.
- Alhamdulillah* – Toutes les louanges et les remerciements reviennent à Allah. En disant cela, nous sommes reconnaissants et admettons que tout vient d'Allah.
- Salat al-Joumouah* - Prière du vendredi.

(1) Je me suis récemment converti à l'Islam, dois-je changer de nom?

Non, vous ne devez pas changer votre nom à moins que sa signification ne soit répréhensible pour l'Islam. Le Prophète (Qu'Allah le couvre d'éloges et le protège) n'a pas ordonné à tous ceux se sont convertis à l'Islam de changer de nom. Comme les noms Arabes ont généralement une signification, il a changé les noms qui avaient une signification choquante ou répréhensible du point de vue religieux. Lorsque le nom n'est pas islamiquement répréhensible, il est *recommandé* de prendre un nom Musulman, mais ce n'est pas obligatoire.

Même si votre prénom contredit les principes islamiques et que le changer dans les documents officiels risque de vous causer beaucoup de peine ou de tort, il suffit alors de le changer auprès de votre famille et de vos connaissances.

Si vous changez de nom, ne changez pas le nom de famille ou le nom de votre père, même s'il s'agit d'un nom non autorisé, mais simplement votre prénom. Allah dit dans le Coran:

« *Appelez-les du nom de leurs pères: c'est plus équitable devant Allah* » (Coran 33:5)

(2) Je suis un homme incirconcis qui vient de se convertir à l'islam. Dois-je me faire circoncire?

Oui, il est obligatoire de se faire circoncire une fois converti à l'Islam. Cependant, si vous ne pouvez pas vous permettre de le faire, ou craignez que cela vous fasse du mal, vous pouvez alors vous abstenir de le faire ou le retarder. Si vous décidez d'accomplir cet acte d'adoration méritoire, vous n'avez pas besoin d'aller trop loin en vous dépêchant de le faire. Assurez-vous de trouver un chirurgien compétent dans la circoncision avant de franchir le pas. La lésion prend environ une semaine pour guérir complètement. L'un des avantages de s'être fait circoncire est qu'il est plus facile une fois circoncis de se nettoyer et de rester propre après avoir uriné ou éjaculé du sperme. On doit en effet préserver les vêtements et la peau de leurs souillures lors de la prière.

(3) Dois-je prononcer l'Attestation de Foi (*Shahadah*) devant des gens?

Non, vous n'êtes pas obligé de prononcer les deux attestations:

Laa ilaaha ill-Allah, Muhammad-ur-Rasool-ullah,

...devant les gens, pour être considéré comme un Musulman devant Allah. Vous pouvez vous contenter de le dire en vous-même.

Ce qui est important c'est que:

(i) vous connaissiez la signification de l'Attestation de Foi

(ii) vous prononciez verbalement la double attestation

(iii) que votre cœur le confirme, que vous le croyiez sincèrement et que vous ayez l'intention de vivre en conformité avec ce que cela implique.

Le Messenger d'Allah a dit:

« J'atteste qu'il n'y a pas de divinité en dehors d'Allah et que je suis le messenger d'Allah. Toute personne qui la professe et rencontre Allah sans en douter, sera admise au paradis » (*Sahih Moslim*)

Il a également dit,

« Il n'y a pas un individu qui témoigne qu'il n'y a d'autre divinité qu'Allah et que Muhammad est Son serviteur et Son envoyé, d'un cœur véridique, sans qu'il ne soit

préservé du Feu(c'est-à-dire qu'il soit admis au paradis)». (*Sahih al-Boukhari*)

En même temps, il est tout à fait correct et à votre avantage de le prononcer publiquement, comme dans une mosquée, pour que les gens sachent que vous êtes Musulman. Dans certains pays, il faut être enregistré en tant que Musulman afin que la personne puisse, en cas de décès, bénéficier d'un enterrement Musulman. En outre, il est bon de demander à votre centre islamique local, une attestation indiquant que vous êtes Musulman. Cela peut être utile pour pouvoir participer au Hajj ou pour déclarer officiellement un mariage dans un pays Musulman.

(4) Pourquoi est-il nécessaire de prononcer verbalement les deux attestations ?

Une attestation est littéralement quelque chose qui est dit verbalement et annoncée, non gardée dans le cœur. Ainsi, l'Attestation de Foi doit être annoncée, et le Prophète lui-même dirait à celui qui souhaite se convertir à l'islam de la prononcer. De plus, il faut la dire en Arabe, car cette déclaration est une invocation spécifique qui est prononcée en Arabe.

(5) Quelles sont les formules de félicitations islamiques que je dois connaître pour les événements sociaux ?

Les plus importantes sont au nombre de deux. Lorsque vous rencontrez un autre musulman, celui qui adresse le premier ces salutations à l'autre dit: "As-Salamu 'Alaykum." L'autre répond: "Wa 'Alaykum us-salam". Les hommes se serrent la main entre hommes et les femmes se serrent la main entre femmes. Les hommes qui ne sont pas des *mahram*^[1] des femmes ne doivent pas leur serrer la main.

En outre, un musulman dit: «*Alhamdulillah*» (Louange à Allah) lorsqu'il éternue, lorsqu'il reçoit de bonnes nouvelles ou pour indiquer quelque chose d'agréable.

Si quelqu'un déclare qu'il fera quelque chose dans l'avenir, il doit dire: «*In sha Allah*»(si Allah le veut).

Enfin, si quelqu'un veut louer pour quelque chose ou quelqu'un, il doit respectivement dire: «*Barak Allahu fih*»(qu'Allah le bénisse), ou «*Barak Allahu fik*»(qu'Allah te bénisses).

Toutes ces paroles ont été enseignées par le Prophète de l'Islam.

(6) Je me suis récemment converti à l'Islam. Je me sentais euphorique à l'époque, mais je me demande parfois si l'islam me rapproche de Dieu ?

Sans aucun doute, l'Islam rapproche une personne de son Créateur. Dieu aime et veut que tu sois musulman. Soyez assuré de cela. L'Islam lie l'être humain à son vrai Seigneur par la croyance en l'unité de Dieu et par divers actes de culte. Plus on vénère Allah, plus on s'approche de Lui. On ne peut s'approcher d'Allah que par l'accomplissement des actes obligatoires, comme l'a dit le Prophète:

« Le Très-Haut a dit : Quiconque est l'ennemi d'un Ami [wali] à Moi, Je déclare la guerre contre lui. Mon serviteur ne s'approche pas de Moi par une chose qui m'est plus aimable que par les obligations que Je lui ai imposées. Mon adorateur ne cesse de se rapprocher de Moi par les actes surrogatoires jusqu'à ce que Je l'aime. Une fois que Je l'ai aimé, Je deviens l'oreille par laquelle il entend, l'œil avec lequel il voit, la main avec laquelle il saisit et le pied avec lequel il marche. S'il M'invoque, Je l'exauce et s'il se réfugie auprès de Moi, Je le protège. » (*Sahih Muslim*) [Cette narration prophétique ne doit pas être prise à la lettre, mais plutôt que la personne agira conformément à ce qui plaît à Dieu. Par exemple, il ne regardera pas les choses inadmissibles, il n'écouterait que ce qui est utile et bénéfique, comme écouter le Coran, les conférences islamiques, etc.]

Restez dans le bon chemin. Soyez patient. Donnez-vous le temps de grandir en tant que musulman. Apprendre est important et il est donc important de se faire de bons amis musulmans.

(7) Je suis nouveau dans l'Islam, je ne connais aucun musulman et j'ai peur de m'approcher d'une mosquée. Quelqu'un peut-il m'aider?

Vous êtes invités à parcourir le contenu d'apprentissage en ligne de notre site Web. Vous pouvez également nous contacter via [la page de support](#) et nous nous ferons un plaisir de vous mettre en contact avec des musulmans qui sont proches de vous. Nous prions Allah de vous bénir et de vous maintenir fermement attachés à la vérité. Allah est Celui qui guide vers le chemin de la vérité et de la lumière.

(8) Quelqu'un m'a dit que les musulmans ne peuvent avoir de relation avec les non-musulmans, est-ce vrai? Toute ma famille est non-musulmane et je ne veux pas couper les liens avec ma famille.

Méfiez-vous des fausses informations. Ce qu'on vous a dit est incorrect. L'Islam nous encourage à être bons et généreux envers nos proches, qu'ils soient musulmans ou pas. Les parents, en particulier, ont d'immenses droits sur nous. Vous trouverez des leçons où vous en apprendrez plus sur le sujet.

(9) J'ai entendu dire qu'il est obligatoire d'assister à la Salat al-Jumouah (Prière du Vendredi). Que se passe-t-il

si mon employeur ne me laisse pas la possibilité d'y participer ?

Vous n'êtes pas obligé de dire à votre employeur que vous assistez à la *Salat al-Joumouah* (Prière du Vendredi). La Salat al-Joumouah dure entre 45 minutes et 1 heure, vous pouvez donc utiliser votre pause-déjeuner. Au besoin, prévoyez une pause déjeuner légèrement plus longue et rattrapez plus tard le temps ajouté. Dans tous les cas, vous avez le droit de demander à votre employeur une pause pour la Salat al-Joumouah du vendredi. Pour des conseils juridiques spécifiques, veuillez contacter les sites Web énumérés ci-dessous.

ÉTATS-UNIS

<https://www.cair.com/>

<https://www.eeoc.gov/eeoc/publications/fs-religion.cfm>

ROYAUME-UNI

www.ihrc.org.uk

www.cre.gov.uk/index.html

AUSTRALIE

www.amcran.org

www.lawlink.nsw.gov.au/adb

Notes de bas de page:

[1] Le *mahram* d'une femme est son père, ses grands-pères et leurs frères, les frères de ses grand-mères, ainsi que son propre mari et ses frères. La même chose s'applique à un homme mais en ce qui concerne le sexe opposé.

L'adresse internet de cet article:

<https://www.newmuslims.com/fr/articles/26/questions-courantes-concernant-ceux-qui-se-sont-recemment-convertis>